

RECTO-VERSO : DIRECTION D'ÉCOLE

Numéro 12 – Année Scolaire 2024/2025

Rédacteurs :

Fanny GINIES / William JAMIN / Laurent VIEU – Référents départementaux direction d'école

Agenda des directeurs et des directrices d'école

11/10/23

Elections des
Représentants des parents
d'élèves au Conseil d'école

07/11/24

Journée nationale de lutte
contre le harcèlement

08/11/24

Date butoir pour la tenue
du 1er conseil d'école

Période 1

1^{er} exercice incendie

Période 1

Exercice PPMS attentat
intrusion

Novembre 2024

Initier un dialogue avec les
familles concernées par un
projet de pré-orientation
en EGPA.

09/12/24

Journée nationale sur la
laïcité

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- **NOR : MENE2417753C** - Circulaire du 26-6-2024 - MENJ – Dgesco : [Circulaire de rentrée 2024](#)
- **NOR : MENE2414856N** - Note de service du 24-6-2024 - MENJ - Dgesco C2-3 : [Représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement – Année 2024-2025](#)
- NOR : TSSA2419673J** - Instruction interministérielle du 5-9-2024 - MTSS – MENJ – Dgesco A1-3 – DGCS – DITND : [École inclusive - Déploiement de l'autorégulation en milieu scolaire](#)

PUBLICATIONS A TITRE D'INFORMATION

- **Publication de la DEPP : [Les filles moins confiantes que les garçons concernant l'année à venir et leurs performances, notamment en mathématiques | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)**
À la rentrée 2023, 2,3 millions d'élèves scolarisés en classe de sixième, de seconde, de première année de CAP et, pour la première fois, en classe de quatrième, ont été interrogés par la DEPP sur leur confiance en eux et leurs orientations futures.
- **Publication de la DEPP : [La mobilisation du langage à l'école : premiers résultats sur les pratiques d'enseignement en petite section de classe maternelle dans le cadre du panel 2021](#)**
L'enquête nationale sur les pratiques d'enseignement en petite section de classe maternelle constitue l'un des trois volets du dispositif d'enquête associé au nouveau panel qu'a lancé la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) en 2021. Elle vise à documenter les différents types de pédagogie mis en œuvre à ce niveau d'enseignement notamment dans le domaine de la mobilisation du langage.
- **Publication de la DEPP : [Pratiques d'enseignement du français en classe de CM2](#)**
À partir de 2019, la DEPP a lancé des enquêtes nationales sur les pratiques d'enseignement spécifiques aux contenus (Praesco) afin d'obtenir une photographie différenciée des pratiques en CM2 et en 3e selon la discipline enseignée.

PUBLICATIONS SUR LE SITE DE LA DSDEN49

Des publications à destination des directeurs et directrices d'école du département sur
ETNA 49 – ressources métier :

 **Direction d'école**



Organisation des **Sorties et Voyages scolaires** dans les écoles publiques.

La circulaire du 16/07/2024 abroge la circulaire du 13/06/2023 qui abrogeait elle-même celles du 21/09/1999 et 05/07/2005.

Réaffirmer l'intérêt des sorties scolaires.

Dans cette circulaire, il est préconisé que tous les élèves puissent bénéficier d'au moins un voyage scolaire durant leur scolarité obligatoire.

Temps forts dans le parcours scolaire de chaque enfant, les sorties scolaires favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences, concourent à l'épanouissement des élèves et participent à leur ouverture au monde. Elles confortent les élèves avec le réel, illustrent et complètent les enseignements scolaires en leur donnant du sens. Elles offrent aux élèves des moments partagés et une expérience sociale et collective unique.

- Les sorties scolaires obligatoires se déroulent durant les heures d'enseignement inscrites à l'emploi du temps des élèves et impliquent une assiduité identique.

Elles peuvent comprendre la pause méridienne.

- Les autres sorties scolaires sont facultatives. Elles incluent des sorties scolaires avec ou sans nuitée se déroulant, en partie, hors temps scolaire.

La participation de tous les élèves

Alors que l'égalité constitue un des fondements de notre Ecole républicaine, tous les élèves doivent pouvoir bénéficier des bienfaits éducatifs des sorties scolaires. L'organisation doit prendre en compte les besoins d'aménagement et d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Une éventuelle sollicitation financière auprès des familles ne doit, en aucun cas, conduire à la non-participation d'un élève.

Taux d'encadrement minimum (hors activité physique et sportive) selon l'âge des élèves.

Applicables aux **sorties et voyages** scolaires.

Dans le premier degré, l'encadrement des activités pratiquées, est assuré par deux adultes minimum*, dont au moins un enseignant.

MATERNELLE	Taux d'encadrement minimaux des élèves quel que soit le type de sortie			
	Jusqu'à 16 élèves		Au-delà d'un groupe de 16 élèves	
	2 Adultes dont au moins 1 enseignant		1 adulte supplémentaire pour 8 élèves	
ELEMENTAIRE	Taux d'encadrement minimaux des élèves			
	Sorties scolaires sans nuitée		Voyages Solaires avec nuitée.s	
	Jusqu'à 30 élèves	Au-delà de 30 élèves	Jusqu'à 24 élèves	Au-delà de 24 élèves
	2 Adultes dont au moins 1 enseignant	1 adulte supplémentaire pour 15 élèves	2 Adultes dont au moins 1 enseignant	1 adulte supplémentaire pour 12 élèves

Si une sortie concerne des élèves de :

- maternelle et d'élémentaire, seuls les **taux d'encadrement de maternelle** s'appliquent ;
- élémentaire et des collégiens du Cycle 3, seuls les **taux d'encadrement de niveau élémentaire** s'appliquent.

*Toutefois

Dans le cadre d'une sortie scolaire de la classe **sur un lieu à proximité** de l'école pour une **durée qui ne dépasse pas la ½ journée**, soit à pied, soit en car affrété pour la sortie scolaire :

- A la maternelle : l'enseignant peut s'y rendre accompagné d'un adulte. Au-delà de 24, la présence d'un adulte supplémentaire est recommandée.
- A l'école élémentaire : *l'enseignant peut s'y rendre seul.

Formulaires, procédures, autorisations, structures d'accueil.

Pour finaliser une sortie sans nuitée ou un voyage scolaire, vous trouverez sur le site ([ici](#)) de la Direction Académique du Maine et Loire (*disponibles au téléchargement*) les documents utiles et indispensables à adresser à l'inspecteur ou l'inspectrice de votre circonscription.